RCS : ST NAZAIRE
Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00791
Numéro SIREN : 527 822 589
Nom ou dénomination : HOLDING LE FEUNTEUN

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2019 sous le numéro de dépôt 6882

2019 S 6882

HOLDING LE FEUNTEUN
Société par actions simplifiée au capital de 110 000 euros
Siège social : 2, Le Liévreau – 44260 MALVILLE
527822 589 RCS SAINT-NAZAIRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES
DU 6 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le six septembre,
A dix-sept heures.

Les associés sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.
Monsieur KEVIN LE FEUNTEUN agissant en qualité de Président de la société HOLDING LE FEUNTEUN, a pris, au siège social les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Affectation du résultat de l'exercice social clos le 30 avril 2019,
- Augmentation de capital réservée aux salariés en application des dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Monsieur Kévin LE FEUNTEUN constate l'absence des commissaires aux comptes régulièrement convoqués. Puis prend les décisions suivantes :

DEUXIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui lui est faite, les associés décident d'affecter le résultat de la manière suivante :

Origines :	**Montant**
Résultat de l'exercice	1 194 555.39 €
Total	**1 194 555.39 €**
Affectations :	
Report à nouveau solde créditeur (le solde s'élève ainsi à 3 206 220.31 €)	**1 194 555.39 €**

En outre, les associés prennent acte que :

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de **3 332 220.31 euros.**

Nous vous informons qu'aucun dividende n'a été versé depuis la création de la société.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux comptes, décide en application des dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce de réserver aux salariés de la société une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues à l'article L.3332-18 du Code du travail.

En conséquence, l'Assemblée Générale :

- Décide que le Président dispose d'un délai maximum de 12 mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants du Code de travail,

- Autorise le Président à procéder, dans un délai maximum de 12 mois à compter de la présente Assemblée Générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 10 000 euros en une ou plusieurs fois, par émission d'actions réservées aux salariés adhérant audit plan épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail,

- Décide en conséquence de supprimer au profit des salariés de la société le droit préférentiel de souscription des associés auxdites actions nouvelles.

Le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Président.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président pour mettre en œuvre la présente délégation et la réalisation de l'augmentation de capital à cet effet :

- Fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,
- Fixer, dans les limites légales, les conditions de l'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits et les délais et modalités de libération des actions nouvelles,
- Constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence des actions souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- Procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital.

Les Commissaires aux comptes de la société établiront un rapport sur ce projet d'augmentation de capital réservée aux salariés sur présentation des documents établis par le Président en vue de définir les modalités de cette augmentation.

Cette résolution est rejetée par l'associé unique

SIXIEME RESOLUTION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée par les associés.

De tout ce que dessus, les associés ont dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à Malville,
Le 6 septembre 2019,

Pour la société LE FEUNTEUN INVESTISSEMENTS
Monsieur Kévin LE FEUNTEUN

Crowe | Becouze
Membre indépendant
de Crowe Global

1, rue de Buffon - CS 10629
49106 ANGERS CEDEX 02

STÉPHANE DUVAIL
ET ASSOCIÉS
AUDIT

7, boulevard de Touraine
B.P. 70232
49302 CHOLET CEDEX

EXEMPLAIRE DESTINE AU GREFFE

S.A.S. HOLDING LE FEUNTEUN
2, Le Liévreau
44260 MALVILLE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2019

Crowe | Becouze
Membre indépendant de Crowe Global

1, rue de Buffon - CS 10629
49106 ANGERS CEDEX 02

STÉPHANE DUVAIL ET ASSOCIÉS AUDIT

7, boulevard de Touraine
B.P. 70232
49302 CHOLET CEDEX

S.A.S. HOLDING LE FEUNTEUN
2, Le Liévreau
44260 MALVILLE

A la collectivité des associés de la société HOLDING LE FEUNTEUN,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.A.S. HOLDING LE FEUNTEUN relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société S.A.S. HOLDING LE FEUNTEUN à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er mai 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Crowe | Becouze
Membre indépendant de Crowe Global

STÉPHANE DUVAIL ET ASSOCIÉS AUDIT

1, rue de Buffon - CS 10629
49106 ANGERS CEDEX 02

7, boulevard de Touraine
B.P. 70232
49302 CHOLET CEDEX

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe « Participations et autres titres » expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier la valeur des titres sur la base des éléments disponibles à ce jour.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

4. VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à la collectivité des associés, sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Crowe | Becouze
Membre indépendant de Crowe Global

1, rue de Buffon - CS 10629
49106 ANGERS CEDEX 02

STÉPHANE DUVAIL ET ASSOCIÉS AUDIT

7, boulevard de Touraine
B.P. 70232
49302 CHOLET CEDEX

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

6. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Crowe | Becouze
Membre indépendant de Crowe Global

1, rue de Buffon - CS 10629
49106 ANGERS CEDEX 02

STÉPHANE DUVAIL ET ASSOCIÉS AUDIT

7, boulevard de Touraine
B.P. 70232
49302 CHOLET CEDEX

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Crowe | Becouze
Membre indépendant de Crowe Global

1, rue de Buffon - CS 10629
49106 ANGERS CEDEX 02

STÉPHANE DUVAIL ET ASSOCIÉS AUDIT

7, boulevard de Touraine
B.P. 70232
49302 CHOLET CEDEX

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Angers et Cholet, le 31 juillet 2019

Cabinet BECOUZE	Cabinet Stéphane DUVAIL & Associés AUDIT
Représenté par Loïc de SAINT GEORGE	Représenté par Stéphane DUVAIL
Commissaire aux comptes	Commissaire aux comptes

Le présent rapport comporte, annexe comprise, 20 pages

HLF - HOLDING LE FEUNTEUN
2 LE LIEVREAU
44260 MALVILLE

Bilan - Actif

Déclaration au 30/04/2019

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/04/2019	30/04/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	3 755 000		3 755 000	3 755 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**3 755 000**		**3 755 000**	**3 755 000**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	351 914		351 914	411 910
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	439 289		439 289	94 661
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**791 203**		**791 203**	**506 571**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**4 546 203**		**4 546 203**	**4 261 571**

Rubriques			30/04/2019	30/04/2018
Capital social ou individuel	(dont versé :	110 000)	110 000	110 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			11 000	11 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)		
Report à nouveau			2 011 665	1 275 434
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			1 194 555	736 231
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			5 000	5 000
CAPITAUX PROPRES			**3 332 220**	**2 137 665**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
PROVISIONS				
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	1 079 657	1 777 441
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			19 882	21 082
Dettes fiscales et sociales				
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			114 444	325 384
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
DETTES			**1 213 983**	**2 123 906**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			**4 546 203**	**4 261 571**

Rubriques	France	Exportation	30/04/2019	30/04/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			18 684	18 857
Impôts, taxes et versements assimilés			3 705	3 800
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			1	
CHARGES D'EXPLOITATION			**22 390**	**22 657**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-22 390**	**-22 657**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			1 200 000	850 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**1 200 000**	**850 000**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			40 524	57 638
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**40 524**	**57 638**
RESULTAT FINANCIER			**1 159 476**	**792 362**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**1 137 085**	**769 705**

Rubriques	30/04/2019	30/04/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-57 470	33 474
TOTAL DES PRODUITS	**1 200 000**	**850 000**
TOTAL DES CHARGES	**5 445**	**113 769**
BENEFICE OU PERTE	**1 194 555**	**736 231**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat y compris les frais d'acquisition.
Le montant des frais d'acquisition des titres de participation inclus dans le solde à la clôture s'élève à
5 000€.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée au montant de la différence.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

Un amortissement dérogatoire est calculé sur les frais d'acquisition des participations sur une durée de 5 ans.

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée sur les créances par voie de provision, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PARTIES LIEES

Aucune transaction avec les parties liées n'est à signaler.

DETTES FINANCIERES

Au 23 décembre 2013, les parties se sont réunies, et ont signé l'avenant n°2 au protocole de cession des actions de la société GROUPE LE FEUNTEUN. D'un commun accord, le Crédit-Vendeur a été revalorisé à 3 750 000 euros, payables en 11 échéances dont la dernière qui se terminera en octobre 2020.
HOLDING LE FEUNTEUN a payé ce même jour 100 000€ à REALITES. Par conséquent, la dette financière est ramenée à 3 650 000 euros et comptabilisée dans le compte 168000 Emprunt REALITES.

INTEGRATION FISCALE

La société a conclu une convention d'intégration fiscale à compter du 01/05/2011. Les entreprises, adhérentes sont HOLDING LE FEUNTEUN (société tête de groupe), GROUPE LE FEUNTEUN, BENETEAU CONSTRUCTION, et SERC MACONNERIE.

Depuis le 01/05/2012, trois nouvelles entités font partie de l'intégration fiscale. Il s'agit de LE FEUNTEUN CONSTRUCTION, LE FEUNTEUN MATERIEL, et CONCEPT ETUDE STRUCTURE.

La société LE FEUNTEUN ILE DE FRANCE entre dans le périmètre de l'intégration fiscale à compter du 01/05/2016.

La société LE FEUNTEUN ARMATURES rejoint le périmètre de l'intégration fiscale à compter du 01/05/2017.

- Impôt comptabilisé dans la société = 0€
- Impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire = 0€
- Impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale = 0€
- Déficits reportables sur résultats propres = 0€

Les filiales ont pu bénéficié au total un crédit d'impôt mécénat pour 30 000€, un crédit d'impôt apprentissage pour 7 649€ et un crédit d'impôt pour compétitivité et emploi de 237 086€.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	3 755 000		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**3 755 000**		
TOTAL GENERAL	3 755 000		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			3 755 000	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			**3 755 000**	
TOTAL GENERAL			3 755 000	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL GENERAL				

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	amortissements fin exercice
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	5 000			5 000
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**5 000**			**5 000**
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	**5 000**			**5 000**

Dotations et reprises d'exploitation
Dotations et reprises financières
Dotations et reprises exceptionnelles

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	116 232	116 232	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	235 682	235 682	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	**351 914**	**351 914**	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 079 657	715 288	364 370	
Fournisseurs et comptes rattachés	19 882	19 882		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	114 444	114 444		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**1 213 983**	**849 613**	**364 370**	

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice 697 784
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Charges à payer

Compte	Libellé	30/04/2019	30/04/2018	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
40810000	Fournisseurs -fres non parvenues	19 881,65	21 081,50	-1 199,85
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		**19 881,65**	**21 081,50**	**-1 199,85**
TOTAL CHARGES A PAYER		**19 881,65**	**21 081,50**	**-1 199,85**

Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	110 000			1
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	1 667
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	**1 667**
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	
Participation des salariés	
Autres	
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	**1 667**
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

Engagements financiers donnés et reçus

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Nantissement titres GLF	1 079 657					1 079 657
Caution solidaire (emprunt LFA)	180 309				180 309	
TOTAL	1 259 966				180 309	1 079 657

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
TOTAL						

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
TOTAL						

TABLEAU FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination	Capital	Capitaux propres après résultat	% de détention	Résultat
SAS GROUPE LE FEUNTEUN 2, Le Liévreau 44260 MALVILLE 452 772 395 00060	3 600 000	5 841 840	100%	1 610 240